

Etat de la principauté de Soubise en 1699

► Jacques Duguet



La châtelainie de Soubise a été érigée en principauté par lettres patentes en 1667. Le document présenté¹ est un état de la principauté, daté du 1^{er} janvier 1699, réalisé à la demande du premier prince.

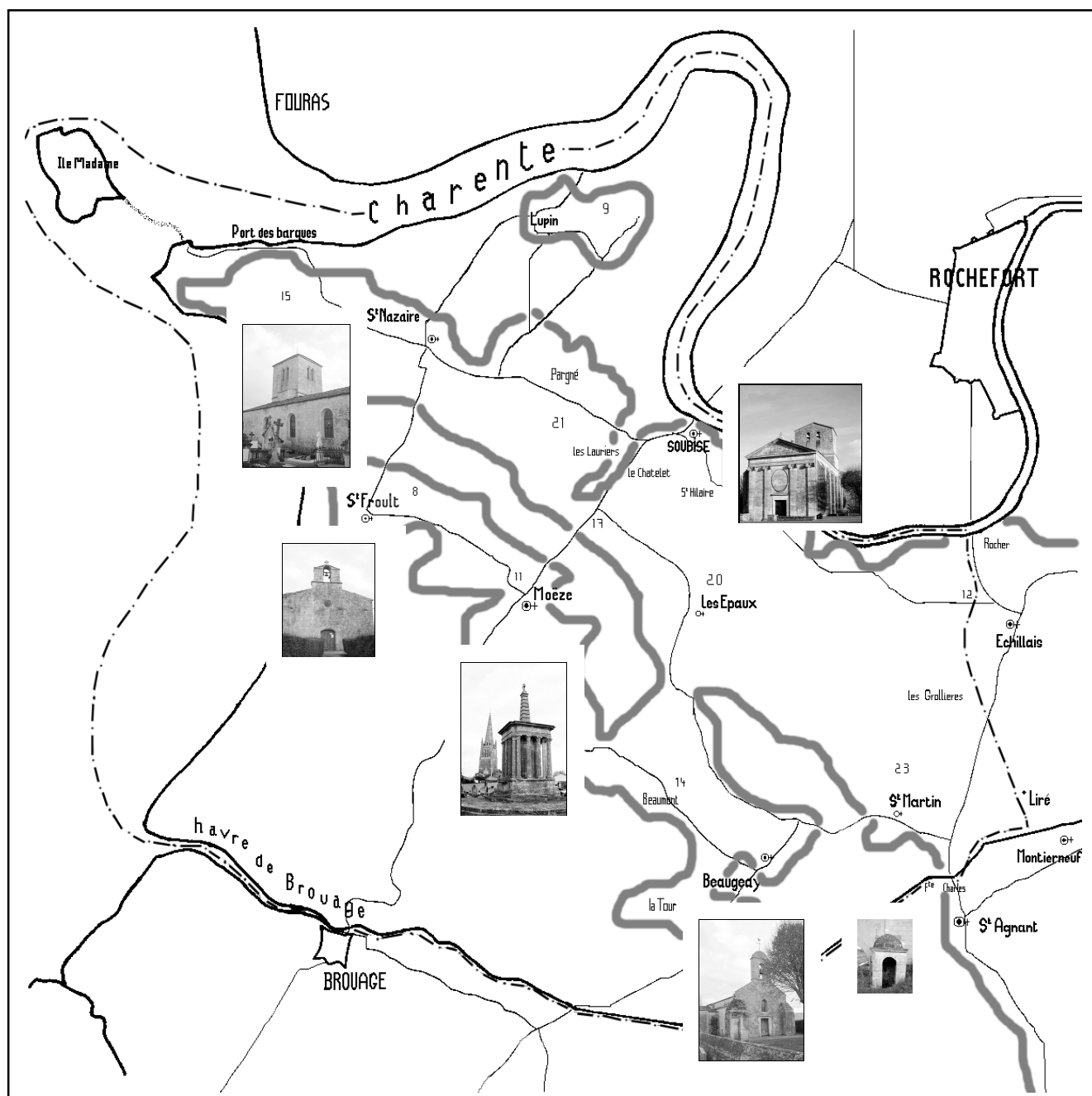
Celui-ci est François de Rohan (1631-1712), qui s'était remarié en 1663 avec sa jeune cousine, alors âgé de 15 ans, Anne de Rohan-Chabot, héritière de la baronnie de Soubise. Ce qui ne l'empêcha pas d'être un temps maître de Louis XIV et de donner naissance à dix enfants légitimés par le prince.

Ce document a sans doute été réalisé pour établir un inventaire de toutes les sources de revenus du couple, ici et ailleurs. Il va en effet acquérir un an plus tard l'hôtel de Clisson à Paris, qui deviendra l'hôtel de Soubise, actuel musée des Archives nationales.

Le document n'est pas signé et comporte de nombreuses lacunes. Le rédacteur anonyme a laissé en blanc tous les nombres de feux des paroisses et quelques dates. Le texte n'en demeure pas moins intéressant. Il procède à une description de la principauté, donne des appréciations sur la qualité des terres et les activités des habitants. Il contient en outre un relevé des fiefs des vassaux et un état des domaines, droits et revenus du seigneur de Soubise.



¹ Arch. nationales Q¹ 129. Transcription d'après une photocopie du document qui nous a été aimablement communiquée par le regretté Jacques Daniel.



Légende : - · - : limites de la principauté ; — : rivières et canaux ; — : routes et chemins principaux ;
 ■+ : églises existantes ; □+ : églises disparues ; — : altitude supérieure à 5m ; 11 : points culminants

Les lieux habités se situent sur les anciennes îles mais les paroisses sont peu peuplées, comme l'attestent les registres paroissiaux désormais consultables en ligne sur le site des AD de Charente-maritime (voir également l'analyse de Jacques Grézillier, « Un siècle d'état-civil à Soubise », *Roccafortis*, n° 8, sept. 1991). La prospérité ancienne de celles du sud-ouest reposait sur l'exploitation du sel mais cette source de revenus a beaucoup diminué avec le comblement des marais. Seule Moëze paraît continuer à en tirer encore une part notable de ses ressources qui naguère avaient fait sa richesse, attestée par la hauteur de son clocher et la croix hosannière de son cimetière.

Partout ailleurs, les églises sont petites, souvent en mauvais état, particulièrement celle de Soubise. A noter qu'à Saint-Nazaire, près de la moitié des paroissiens sont des nouveaux convertis. Le protestantisme avait en effet été très répandu dans la contrée.

Consistance [taches sur une ligne] de Soubize, fait le premier janvier 1699 et donné a son altesse monseigneur le prince dud. Soubize

Limites et composition de la principauté

Laditte principauté estoit autrefois en baronnie et n'a esté esrigée en principauté quan l'année (blanc)². Elle est scituée en Saintonge, entre la rivière de Charante et le havre de Brouage, et fait partie des isles et de l'abonné de Maraine³. Elle relève du roy a cause de son chasteau de St Jean d'Angély et est en la coutume dud. St Jean d'Angély. Elle a deux lieux et demye de long et une lieux et demye de large, lieux de Saintonge, dont les trois en valle bien cinq de Paris. Elle ce confronte du costé vers le septantrion a laditte rivière de Charante, la moitié d'icelle comprise, d'autre costé, vers le midy, audit havre de Brouage, la moitié d'icelluy compris, du bout vers l'occiddant a la mer, et autant qu'elle couvre et descouvre, et d'autre bout, vers orient, a la terre et prieuré de Montierneuf et Saint Aignant, le chenal despuis led. havre de Brouage jusque a la fontaine Charles⁴ commung entre deux, et despuis laditte fontaine Charles jusque au chemin et lieu de Liré⁵, a la vieuille douhe quy despant dud. Montierneuf, et despuis led. lieu de Liré jusque a la rivière de Charante, a la terre et jusque au roché d'Eschillais rendant a la ditte rivière de Charante.

Laditte principauté est composée de sept paroisse dont la ville dud. Soubize en fait une; et les autres sont St Nazaire, St Fort⁶, Moise, Baujay, St Martin des Loriers⁷ et les Espaux⁸. Elle a droit de justice haute, moyenne et basse et de resort, nomination d'officiers. Il y a un juge baillif, un procureur fiscal, sept procureurs postullants quy sont tous nottaires, un greffier et quatre sergenz; laquelle justice relève du siège royal de St Jean d'Angély; duquel siège les appels relève, savoir des affaires de l'esdit au siège présidial de Saintes, et des affaires de l'ordinaire et réelles au parlemant de Bourdeaux.

Il y a dans laditte principauté dix neuf vasseau poceddant fiefs nobles qu'ils tiennent a hommages de laditte principauté, savoir: les prieur et chanoines du chappitre dud. Soubize, le sieur abbé de Fondousse⁹, le fief de la Brouce, le fief de la Ternerie, le fief des Rigaudières et Fantonnières, le fief du Fresne en l'isle Chesnet, le fief de la Prée du Seillon, le fief de St Hillaire¹⁰, le fief de la Vieuille Grollière¹¹, le fief de Charmeloeuil, le fief du Chastenet¹², le fief de la Tour¹³, le fief de la Culasse, le fief des Trancars, le fief du Bois Guillaume, le fief de Fief Clos, le fief de Gabeil¹⁴.



NB : La graphie du document est respectée

Mais les sous-titres et les gras ne sont pas dans le texte, ils visent à le rendre plus lisible

² En 1667 (Mageau, *Soubise, Une page d'histoire locale*, p. 64).

³ Marennes.

⁴ La fontaine Charles est située au pied du pont, à Saint-Agnant.

⁵ Liré, commune d'Echillais.

⁶ Le copiste a très certainement fait une confusion, il s'agit de Saint-Froult et non de Saint-Fort, ancienne paroisse plus au sud des limites de la principauté, ancienne commune aujourd'hui réunie à celle de Saint-Jean-d'Angle.

⁷ Aujourd'hui Saint-Martin, rattaché à la commune de Soubise. Les vestiges de l'église on été retrouvés.

⁸ Les Epaux, commune de Soubise. Il semble que les deux petites paroisses n'en aient fait qu'une à certaines époques. Il n'y avait qu'un seul desservant pour les deux (voir commentaire des registres paroissiaux en ligne sur le site internet des A. D. 17)

⁹ Fontdouce, abbaye, commune de Saint-Bris-des-Bois, Charente-Maritime.

¹⁰ Saint-Hilaire, commune de Soubise.

¹¹ La Vieille-Grollière, commune de Soubise.

¹² Le Châtelet, commune de Soubise.

¹³ La Tour, commune de Beaugeay.

¹⁴ Ceci ne fait que 17 fiefs.

La ville et paroisse de Soubise

Laditte ville est fort petite, autrefois fermée de murailles et de fossés, lesquelles murailles sont toutes a terre et n'en paroist plus, et les fossés sont a moitié comblés. Dans laditte ville il y avoit autrefois un chasteau basti sur une fort belle terrasse, mais a presant il n'y a qu'une meschante maison quy n'est pas capable de loger un fermier. Il y a un clocher assés beau, dont la couverture ne vaut rien et est sur le poing de tomber par terre s'il n'y est prontemant pourveu. Il n'y a d'esglize que le dessoubs dud. clocher¹⁵. Elle est très petite et les voustes menace ruine. Cette esglize est colegialle et paroiscsialle, parce qu'il y a un chappittre autrefois composé d'un prier, d'un doyen et de sept chanoine, et a presant il n'y a que le prier et de revenu que pour trois canoniquats et 300 livres au plus pour chescun. Le prier et les chanoines sont a la presantation du seigneur comme patron et fondateur dud. chappittre, et ce chappittre a la presantation de seze cures, savoir :

- cures de la principaulté : la cure dudit Soubize, la cure de St Nazaire, la cure de St Fort, la cure de Moise, la cure de Baujay, la cure de St Martin des Loriers, la cure des Espaux

- la cure d'Eschillais, la cure de Monteraud¹⁶, la cure de St Hipolite de Biard¹⁷, la cure de St Siphorien¹⁸, la cure de Chambon¹⁹, la cure de Plassacq²⁰

- cures du dioseze de la Rochelle : la cure d'Esgrefeuille²¹, la cure de Virson²², la cure du Thou²³.

Il est a remarquer que laditte cure de Plassacq a esté unie a l'archidiaconé de Saintes et que, depuis cette union, le chappittre dud. Saintes nommant aud. diaconé, nomme par consequant a la cure, au prejudice dud. chappittre. On pretant que les chanoines dud. chappittre de Soubize ont esté appellés pour faire lad.²⁴.

Il y a dans laditte ville et paroisse de Soubize un four et moulin banal. Il y a aussy des chays et des pressouers pour faire les vins et des greniers par dessus pour mettre les grains, et une grande aire carrée et pavée de pierre platte, et autour une grande place pour y mettre les gerbes et les pailles, le tout appartenant en propre au seigneur. Lesquels chays et greniers sont en bon estat. Il y a au dessoubs le chasteau et joignant icelluy, de grandes escuries et un grenier par dessus et un grand chays y joignant, en assés mauvais estat par la vieillesse des bastimanz.

*Laditte ville a un faux bourg quy la joint, appellé le **faux bourg des Forges**, aussy grand que laditte ville. Et dans tout le reste de laditte paroisse il n'y a que (blanc) feus quy payent neuf cent quarante livres de tailles. Les revenus ne consiste qu'en grains et en tres peu de vins.*

Le seigneur tient en propre le passage de Soubize a Rochefort sur la rivière de Charante, savoir une moitié a cause de saditte principaulté et l'autre moitié pour l'avoir acquise du roy en l'année 169(blanc), pour la somme de 6 200 livres. ►►

Tout respire une prospérité passée. Les « troubles de religion » des XVI^e et XVII^e ont laissé des traces durables.

Alors que les vieux droits coutumiers ne rapportent plus guère, le péage pour traverser la Charente est d'un bon rapport, représentant 10% de la totalité des 21 000 livres de revenus de la principauté. C'est beaucoup par rapport aux revenus du paroissien moyen mais peu pour satisfaire au train de vie des Rohan-Soubise. Et une goutte d'eau par rapport aux sommes qu'ils durent déboursier pour acheter l'hôtel de Clisson et le faire transformer à grand frais.

¹⁵ Elle est dédiée à Saint-Pierre

¹⁶ Monthérault, commune de Trizay.

¹⁷ Saint-Hippolyte, commune.

¹⁸ Saint-Symphorien; aujourd'hui La Gripperie-Saint-Symphorien.

¹⁹ Chambon, canton d'Aigrefeuille-d'Aunis.

²⁰ Plassac, canton de Saint-Genis-de-Saintonge, Charente-Maritime.

²¹ Aigrefeuille-d'Aunis.

²² Virson, canton d'Aigrefeuille-d'Aunis.

²³ Le Thou, canton d'Aigrefeuille-d'Aunis.

²⁴ Bas de page, non venu en photocopie.

Les autres paroisses

La seconde paroisse est St Nazaire. Le bourg est petit, les maisons mal bastie et arrangée, l'esglize assé grande nouvellement bastie. La paroisse est grande et le fond tres bon. Il y a plusieurs bons villages et bastis le long de la rivière de Charante. Les principaux sont le **Port des Barque** et le **Port Luppin**. Les revenus sont en grains et en vins et un peu de presrie et quelques marois sallans et gaz²⁵. Elle touche d'un bout a la mer et d'un costé a laditte rivière de Charante. Il s'y fait un grand negosse de poisson frais par les habittans quy le vont pescher a la mer et apporte vendre sur le bort de la coste ou rivière, audit village du Port des Barques. Dans laquelle paroisse et au bout d'icelle est la garenne du seigneur appelée antiennement l'isle domaine (leçon incertaine) et a presant l'isle Madame, renfermée de la mer, le chemin de laquelle couvre et descouvre toute les marée, tellemant que l'on y peut passer a cheval et a pied pendant six heures de chasque marée, et il y a deux marée en vingt quatre heure.

Le seigneur pocedde aussy en proprietté dans laditte paroisse une grande prerie appelée la prée de Luppin, divizée en plussieurs loz et portions et affermées a plussieurs particulliers. Dans cette paroisse est aussy la terre et seigneurie de Pougne²⁶, Perigny²⁷, le fief commun²⁸, quy ne despart ny ne relève de la ditte principaulté. Elle est dans l'uzance de Saintonge et relève du présidial de Saintes et appartient en propre a monseigneur le prince dudit Soubize pour l'avoir acquise en 167(blanc) des sieurs de Touchainbert, le Parc d'Archat et la Rigaudière, pour la somme de 72 000 livres. Laditte paroisse est composée de (blanc) feus, pres d'une moittié de nouveau convertis et payent la somme de 1690 livres de taille.

La troiesme est la paroisse de St Fort (en réalité St Froult). Elle est petite mais tres bonne, l'esglize assé belle. Le bourg est grand et bien arrangé. Les revenus sont en grains et vins et quelque peu de sels, la plus grande partie des marois estant devenus gaz a cause que le havre de Brouage quy abrève²⁹ les marois est tout comblé et plus haut que les chenaux, ce quy a aussy comblé les dittes chenaux. Il y a (blanc) feus quy payent 460 livres de tailles.

La quatriesme est Moise. La paroisse est grande. Le bourg est aussy grand et assé bien basty. Il y a un tres beau clocher et belle esglize en bon estat. Il y a aussy trois ou quatre bons villages. Les revenus sont du grain et du vin et beaucoup de sels, y ayant beaucoup de marois sallans quy donne jusque au havre de Brouage. Il y a aussy partie desdiz marois quy sont devenus gaz par les raizons cy dessus, que le havre les (sic) comblé et perdu. Il y a (blanc) feus qui payent 1030 livres de tailles. Dans laditte paroisse est le passage de lad. principaulté a Brouage sur le havre, appartenant pour une moittié au seigneur, et la moittié de la maison et appartenances servant a loger le fermier dud. passage, dans laquelle moittié de passage led. seigneur a esté restably par arrest du conseil d'Estat du (blanc) 1687, le gouverneur de Brouage jouissant de l'autre moittié dud. passage.

La cinquiesme est Baujay. La paroisse est assé grande, le bourg bien petit, l'esglize assé grande et bien bastie. Il y a plussieurs bons villages; le fonds y est assé bon mais difficile à faire cultiver et entretenir, ce quy cause qu'il y a plussieurs terres et vignes en frisches. Les hommes y sont fort paresseux et la plus grande partie pauvres. Le revenu est en grains et en vins et beaucoup de sels, et partie des marois sallans sont devenus gaz par les susdittes raisons, laditte paroisse touche audit havre de Brouage. Il y a (blanc) feus quy payent 370 livres de tailles. Dans laditte paroisse, mondit seigneur y pocedde en propre le lieu et mesterie de Beaumon³⁰ avecq les terres et vignes en despendant qu'il a acquis ou pris en payemant des herittiers de feu le sieur Patris, pour la somme de (blanc). ▶▶

²⁵ Gaz : pour gâts.

²⁶ Aujourd'hui lieu-dit de la commune de Saint-Nazaire.

²⁷ Pargné, commune de Saint-Nazaire.

²⁸ Aussi appelé fief commun des Lauriers, qui s'étendait sur une partie de la commune de Saint-Nazaire.

²⁹ Abreuve.

³⁰ Beaumont, commune de Beaugeay.

La sixiesme est Saint Martin des Loriers. La paroisse est petite, aussy bien que le bourg, l'esglize assé grande pour les paroissiens et en assé bon estat. Les revenus consiste en peu de grains, beaucoup de boys taillis et de marois gaz quy autrefois faisoient du sel et serve a presant de pascages et donne aussy du foing. Il y a (blanc) feus quy payent 130 livres de tailles. Mondit seigneur pocedde dans laditte paroisse, en propre, une grande pièce de boys taillis appelée les Brouces³¹ quy s'aferme et fait partie du pris du bail du four banal dud. Soubize.

La septiesme et dernière est les Espaux. La paroisse est petite. Il n'y a point de bourg mais seullemant une tres petite esglize et trois villages. Le revenu consiste en grains et boys taillis. Il y a (blanc) feus qui payent 90 livres de taille. Mondit seigneur pocedde en propre, en icelle paroisse, une grande piece de boys taillis appelée le Boys de Gentray, quy s'aferme et fait partie du pris du bail dud. four banal de Soubize. Laditte paroisse et celle de St Martin des Loriers, a cause de leur proximité et peu de revenus sont desservie par un mesme curé quy tire les revenus des dixmes desdittes deux paroisse quy ont de la payne a luy faire cent escus par an.

Destail des revenus de laditte principaulté suivant les baux quy en sont faiz

<i>Tous les terrages des terres et les complanz de vignes</i>	
<i>sont affermés a plussieurs personnes</i>	<i>4380 #</i>
<i>La mestairie de Beaumon</i>	<i>400 #</i>
<i>La mesterie de la Garenne</i>	<i>500 #</i>
<i>Le sensif</i>	<i>940 #</i>
<i>Les menues coutumes</i>	<i>30 #</i>
<i>Le plat de poisson</i>	<i>50 #</i>
<i>Les droiz de boucherie et de halle</i>	<i>30 #</i>
<i>Le moullin banal</i>	<i>200 #</i>
<i>Le pascage des berbis</i>	<i>450 #</i>
<i>La préhe de Luppin</i>	<i>914 #</i>
<i>Le passage de Soubize</i>	<i>2160 #</i>
<i>Le passage de Brouage</i>	<i>450 #</i>
<i>Le four banal et boys tailli</i>	<i>710 #</i>
<i>Le greffe</i>	<i>213 #</i>
	<i>Total</i>
	<i>11427 #</i>
<i>Suit ce quy est en régie.</i>	
<i>Les coutumes de la rivière de Charante</i>	<i>600 #</i>
<i>Les venthes et honneurs</i>	<i>1200 #</i>
<i>Les seigneuries des fils</i>	<i>5000 #</i>
	<i>Total</i>
	<i>18227 #</i>
<i>Le logemant du chasteau et les biens et courvée</i>	<i>450 #</i>
	<i>Total</i>
	<i>18697 #</i>
<i>La seigneurie de Pougne affermée</i>	<i>2410 #</i>
	<i>Total</i>
	<i>21107 #</i>

Noms des officiers de ladite principaulté : M^e Jacque Dalidet, juge bailly; M^e Pierre Senat, procureur fiscal; Louis Texier, greffier

Procureurs et notaires : Jean Fiat, Jean Devallée, Dominique Dupeux, Jacques Sallaud, Pierre Viaud, Jean Heurtaud, Francois Dandonneau

Sergenz : Anthoine Couvert, prevost et sergent, Levy Flandrin, Paul Mesnier, Guerin.

³¹ Bois des Brousses, commune de Saint-Agnant.